

Appel à votre générosité

Donnez tout en réduisant vos impôts

Les dons faits à la Semaine de la Bonté ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable. Vous recevrez un reçu fiscal une fois par an pour l'ensemble de vos dons

Le prélèvement à la source en 2023

En **janvier 2023** vous recevrez un acompte de 60% sur la base de ce que vous avez donné en 2021.

Lorsqu'au **printemps 2023**, vous déclarerez vos revenus **2022**, vous indiquerez, comme chaque année, le montant de vos dons.

En **septembre 2023**, la réduction d'impôt relative à vos dons de 2022 vous sera restituée par l'administration fiscale sous forme de régularisation par rapport à l'acompte forfaitaire que vous a adressé l'administration fiscale en janvier.

Vous pouvez aussi prolonger votre générosité

... par un geste de soutien qui va plus loin, un geste de solidarité entre les générations, par un legs, une donation ou le bénéfice d'une assurance-vie.

La Semaine de la Bonté est une association reconnue d'utilité publique depuis plus de **67 ans**. Tout ce que vous lui transmettez par legs, donation ou assurance-vie, lui est remis sans qu'aucun impôt ou taxe soit prélevé

• Le legs

Il permet de garder la disposition de ses biens jusqu'au jour du décès. Faire un legs au profit de la Semaine de la Bonté nécessite la rédaction d'un testament. Les règles juridiques des successions étant complexes, il est vivement recommandé de s'adresser à un notaire afin d'éviter une rédaction non conforme à la loi.

• L'assurance-vie

Elle permet également de disposer des fonds déposés jusqu'au décès. Vous pouvez souscrire un contrat au bénéfice de la Semaine de la Bonté auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurance. Il convient de bien noter le nom et l'adresse de notre association comme bénéficiaire et d'avertir la semaine de la Bonté de cette décision.

• La donation

C'est un acte par lequel est donné immédiatement un bien ou une somme d'argent. Cet acte est irréversible. Il est particulièrement recommandé de faire appel à un notaire.

• La légation universelle

Si vous n'avez pas d'héritier direct, vous pouvez désigner notre association comme légataire universel et lui confier la transmission, à un ami ou à un parent éloigné, d'un legs particulier net de frais et de droits. Nous nous chargeons d'acquiescer les droits de succession en lieu et place de votre légataire. Les droits de succession s'en trouvent réduits, vos proches ne sont pas lésés, et les actions de la *Semaine de la Bonté* bénéficient de votre geste



Évaluation de l'impact social des secours accordés par La Semaine de la Bonté.

Comme nous vous l'avions indiqué lors de la lettre de mai 2022, nous avons questionné au cours du premier semestre, les services sociaux qui constituent puis nous adressent les dossiers.

Nous avons reçu 50 réponses nous permettant d'évaluer le bien fondé, la pertinence et l'efficacité des secours versés aux bénéficiaires.

En synthèse, nous pouvons remercier nos nombreux donateurs et leur assurer que leurs dons ont permis d'aider efficacement les bénéficiaires.

| | |
|---|------------|
| Projet mené à terme | Oui à 90% |
| Le secours a-t-il contribué à résoudre les difficultés du bénéficiaire | Oui à 100% |
| Si un cofinancement était nécessaire a-t-il été obtenu | Oui à 92% |
| L'aide a permis au bénéficiaire de retrouver un équilibre | Oui à 92% |
| La rapidité et la fluidité de la communication évaluées très satisfaisantes | Oui à 72% |

C'est un point essentiel pour notre association d'apprendre via nos correspondants sur le terrain que les montants distribués aident significativement à la résolution des difficultés et que notre réactivité dans l'attribution des aides est considérée comme un point extrêmement positif.

Parmi les suggestions formulées dans le cadre de cette enquête par nos correspondants nous avons retenu celles-ci :

- Restreindre les périodes de suspension de traitement des dossiers
- Adresser les dossiers sous forme numérique
- Privilégier les virements par rapport aux chèques
- Compléter l'envoi des chèques par un mail au service social

Nous ne manquerons pas d'examiner ces propositions avec intérêt afin, dans toute la mesure du possible, d'y répondre favorablement.

Dans l'ensemble, nos correspondants se déclarent satisfaits de nos modes de fonctionnement et nous en remercient.

Appel 2022 2023

Chers donateurs,

Comme chaque année, nous venons vous remercier pour votre fidélité et solliciter votre aide.

Dans cette période d'inflation, de crise énergétique, de tension internationale, mais néanmoins encore favorable à l'emploi, vos dons sont essentiels au maintien des secours accordés. A cet effet, nous sommes appelés à intervenir auprès de familles pour financer notamment des besoins de mobilité.

Pourquoi des secours aidant à la mobilité ?

Les demandes d'aide sur ce thème, comme une réparation automobile, des heures de conduite en vue du passage du permis de conduire, l'achat d'un véhicule motorisé avec ou sans permis représentent une part très importante des dossiers qui nous sont adressés et plus de 40% des secours attribués.

Les études de l'INSEE montrent que, faute de moyens de transport collectif, dans les communes excentrées et les territoires ruraux 90 % des actifs rejoignent leur lieu de travail en voiture.

Le maintien dans l'emploi, la conclusion d'un contrat de travail sont quasiment toujours subordonnés à l'usage d'un moyen de transport individuel.

Nos bénéficiaires, toujours en situation de précarité, sont le plus souvent en difficulté pour faire réparer ou entretenir leur véhicule. Les frais de réparation souvent élevés déséquilibrent le budget familial et accentuent les difficultés rencontrées.

Rares sont les aides des organismes chargés de l'emploi ou de la formation consacrées à la mobilité. C'est pourquoi notre association y consacre une part importante des secours accordés.

Aider à la mobilité c'est favoriser la reprise d'un emploi et l'insertion sociale.

Encore merci de votre contribution et de votre soutien aux missions de l'association.

Daniel PLOIX Président

♥ LA SEMAINE DE LA BONTÉ ♥

reconnue d'utilité publique depuis le 31/01/1955

☎: 01 45 44 18 81 / st.lasemainedelabonte@sfr.fr

Envoyez vos dons, rédigez vos chèques à l'ordre de : La Semaine de la Bonté 162 avenue du Maine 75014 Paris
ou consulter notre site www.semainedelabonte.fr pour rédiger vos virements ou payer par Paypal
Vous donnez 100€ vous déduisez 66% soit 66 € votre don vous coûte en réalité 34 €

Bien entendu, en plus de la mobilité, nos autres axes d'intervention qui représentent environ la moitié de nos aides, restent toujours d'actualité :

- ❖ Le financement des besoins complémentaires à une formation ;
- ❖ L'aide aux familles en majorité monoparentale à faire face à des dépenses relatives aux enfants ;
- ❖ La prise en compte, pour une part certes limitée, à des situations d'urgence.

Vous en trouverez ci-joint quelques exemples :

Vous les avez aidés

Madame Y, 40 ans élève seule deux enfants de 21 et 10 ans, elle doit aider en complément d'une bourse l'ainée qui étudie loin du domicile. La famille rencontre des difficultés financières conduisant au non-paiement de plusieurs factures de cantine. Afin de contribuer au rétablissement de l'équilibre financier et pour permettre à sa seconde fille de continuer à bénéficier de cette prestation une aide de 120 euros est versée au créancier.

Madame E. est bénéficiaire du RSA. Elle vit en Charente avec ses enfants après une séparation traumatisante qui l'a conduite à déménager. Mère célibataire, elle doit seule assumer ces changements de vie, de région, d'emploi, de scolarité pour ses enfants. Habitant dans une commune rurale, sans moyen de transport, son véhicule lui est indispensable pour transporter ses enfants à l'école et pour son insertion professionnelle. Son véhicule nécessite des réparations pour 780€, elle a financé une partie du devis, mais son budget déséquilibré ne lui permet pas de financer la totalité du coût de la réparation. La Semaine de la Bonté sollicitée lui a accordé un secours de 150€.

Les bénéficiaires de nos secours nous écrivent

Le 17 mai 2021

J'ai bien reçu le chèque de 120€ pour madame X. Je vous remercie en son nom mais également de ma part. Votre geste est important pour cette famille et va lui permettre de se dégager d'une situation financière fragilisée mais dont nous commençons à voir le bout. Merci à votre équipe pour cette solidarité et votre générosité tout au long de cette année. Vous représentez un partenaire important pour mes accompagnements. Bonnes fêtes à vous.
C D Conseillère en Économie Sociale Familiale

Le 26 janvier 2022

Je tenais à vous remercier de l'aide financière que vous m'avez accordée. Votre geste m'a donné une bouffée d'air frais dans le règlement de mes frais de déplacement. Votre soutien est un encouragement face à des refus d'autres organismes dans la poursuite de ma reconversion professionnelle. En vous renouvelant mes remerciements, merci pour tout. C H

Le 14 janvier 2022

Je vous remercie beaucoup de votre aide. Je vais pouvoir faire la réparation de ma voiture et ce sera beaucoup plus pratique pour me rendre à ma formation et emmener mes enfants à l'école. Merci beaucoup J M

Conseil d'Administration

Président : Daniel Ploix.
Vice-Président : Gérard Roulet
Secrétaire Général : Pierre Girardin.
Secrétaire Général Adjoint : Élisabeth Béatrix.
Trésorier : Roger de Vernejoul.
Geneviève Berdaguer, Monique Boulet,
Michel Gervais, François Hudry, Régis Neveux,
Chantal Ploix, Danielle Sénigout, Pascale Zenou
Commissaire aux comptes : M. Christophe Poinssatte

Compte d'emploi des ressources (en €)

| | 2 020 | 2 021 |
|--|----------------|----------------|
| Emplois | | |
| 1 Missions sociales | | |
| Secours distribués* | 118 918 | 149 244 |
| régularisation sur ex. antérieurs | -21 193 | -23 467 |
| Frais de traitement des dossiers | 34 585 | 39 721 |
| Sous total 1 | 132 310 | 165 498 |
| 2 Frais d'appel à la générosité | | |
| Frais d'envoi des appels | 11 665 | 9 747 |
| Frais de traitement des dons | 11 693 | 13 636 |
| Sous total 2 | 23 358 | 23 383 |
| 3 Frais de fonct. associatifs | 10 124 | 11 102 |
| Total des emplois | 165 792 | 199 983 |
| Ressources | | |
| Dons reçus du public et cotisations | 121 303 | 103 317 |
| Legs | 8 000 | 27 523 |
| Produits financiers | -50 844 | 46 751 |
| Produits et charges exceptionnels | 0 | 0 |
| Total des ressources | 78 459 | 177 591 |
| transfert/ prélev. sur les réserves | 87 333 | 22 392 |

Bilan

| | 2 020 | 2 021 |
|--|----------------|----------------|
| Actif | | |
| Immobilisations nettes | 2 400 | 2 400 |
| Caisse-Banques | 176 989 | 143 286 |
| Valeurs mobilières de placement | 592 603 | 620 256 |
| Total de l'actif | 771 992 | 765 942 |
| Passif | | |
| Dotations initiales | 129 879 | 120 556 |
| Fonds de réserve statutaire | 233 304 | 182 660 |
| Réserves en attente affectation | 0 | 0 |
| fonds dédié sur dons et legs | 454 474 | 395 432 |
| Dettes diverses | 14 302 | 30 644 |
| (dettes sociales + secours en attente débit) | | |
| (prélev sur fonds dédié: -) (résultat: +) | -59 967 | 36 650 |
| Total du passif | 771 992 | 765 942 |

* payés dans l'année, ou en attente de paiement. Les secours réellement distribués dans l'année se sont élevés à: 135 000 €

Nous ne recevons aucune subvention publique. Les comptes de l'association sont certifiés par un commissaire aux comptes. Les comptes 2020 et le rapport d'activité 2020, ont été présentés à notre Assemblée Générale de mai 2021.